

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018 À 19 H À LA
SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-
JOSEPH SUD.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Sylvie Beaumont et
Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche,
Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric
Tremblay et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Madame la conseillère Véronique Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE
MARC ASSELIN.**

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et
monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et
contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision
communautaire.

ORDRE DU JOUR

589-29-2018

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2018**

590-29-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire
tenue le 19 novembre 2018. »

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
19 NOVEMBRE 2018**

591-29-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyée par monsieur le conseiller François Carrier,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre
2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL **592-29-2018**

Le greffier de la Ville dépose à la table du Conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019 – ADOPTION **593-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE tout conseil municipal doit, conformément à ses obligations légales, adopter, par résolution et avant le début de chaque année, un calendrier de ses séances ordinaires qu'il aura précédemment établi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider, par résolution, qu'une séance soit tenue à une autre date ou heure que celle prévue au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit donner un avis public dudit calendrier des séances ordinaires et de tout changement à ce calendrier;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier sera diffusé à l'intérieur du bulletin d'information municipal distribué à chaque adresse de la municipalité et sur le site Internet www.ville.alma.qc.ca;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui seront tenues à la salle du conseil, située au 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma, à compter de 19 h :

- 21 janvier 2019;
- 4 et 18 février 2019;
- 4 et 18 mars 2019;
- 1^{er} et 15 avril 2019;
- 6 et 21 mai 2019 (lendemain de la Fête des Patriotes);
- 3 et 17 juin 2019;
- 2 juillet 2019 (lendemain de la Fête du Canada);
- 5 août 2019;
- 3 (lendemain de la Fête du travail) et 16 septembre 2019;
- 7 et 21 octobre 2019;
- 4 et 18 novembre 2019;
- 2 et 16 décembre 2019."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MARMITE FUMANTE INC. – SUBVENTION 2019 **594-29-2018**

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de « La Marmite fumante inc. » et l'étude complétée lors de l'élaboration du budget 2019;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,

ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 \$ à « La Marmite fumante inc. » pour l'exercice financier 2019."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE – REMPLACEMENT DES TROIS TURBINES DU BATEAU « LA TOURNÉE » – SUBVENTION

595-29-2018

CONSIDÉRANT QUE le Centre de villégiature Dam-en-Terre a effectué les travaux de remplacement des trois turbines du bateau « La Tournée » au coût de 127 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait convenu de verser une subvention au Centre de villégiature Dam-en-Terre inc. pour défrayer le coût de ces travaux;

il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 127 400 \$ au Centre de villégiature Dam-en-Terre inc. pour défrayer le coût des travaux de remplacement des trois turbines du bateau « La Tournée », cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisation pour l'année 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES SPORTIFS DU COLLÈGE D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018

596-29-2018

CONSIDÉRANT QUE le Collège d'Alma priorise la réussite académique et le développement sportif et, qu'à cette fin, il désire maintenir l'équipe de hockey AAA ainsi que le football;

CONSIDÉRANT QUE le secteur sportif du Collège constitue un produit d'appel important pour maintenir et attirer de nouveaux étudiants à Alma;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Collège pour le maintien et l'implantation de cette structure sportive qui génère des retombées économiques intéressantes pour la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 \$ au Collège d'Alma pour le soutien aux équipes sportives du Collège;

d'autoriser, pour l'année 2018, la gratuité des glaces pour la tenue des activités du hockey collégial, jusqu'à concurrence d'une somme de 25 000 \$;

d'autoriser l'utilisation gratuite d'un vestiaire de hockey sur une période de 10 mois par année;

et d'autoriser, pour l'année 2018, un crédit de facturation d'heures au Centre Multisport, jusqu'à concurrence d'une somme de 5 000 \$;

Ces sommes étant prises à cette fin au budget du Service des loisirs et de la culture."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, monsieur le conseiller Frédéric Tremblay quitte la salle du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, après avoir dénoncé son intérêt personnel particulier dans ce dossier à titre de conseiller en communication du Collège d'Alma.

FESTIVALMA INC. – GRANDE NUIT 2019 – SUBVENTION

597-29-2018

CONSIDÉRANT QUE Festivalma inc. a organisé la première édition de la « Grande nuit » dans le cadre des festivités entourant le 150^e anniversaire de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, tout comme l'édition 2018, a connu un succès retentissant;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de Festivalma pour la tenue d'une troisième édition de la « Grande nuit »;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 30 000 \$ à Festivalma inc., le tout, selon les modalités suivantes, à savoir :

- 20 000 \$ pour la troisième édition de la « Grande nuit »;
- 5 000 \$ pour la tenue du parcours illuminé entre la Place Festivalma et le centre-ville;
- 5 000 \$ en services et main d'œuvre de la Ville d'Alma;

cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;

étant entendu qu'il faudra déduire de cette somme les demandes de services formulées par cet organisme, le tout conditionnellement à la tenue des événements."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE – ADOPTION

598-29-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par la résolution 493-22-2007, a adopté, lors de la séance tenue le 17 septembre 2007, une « Politique de gestion administrative des employés cadres »;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a fait l'objet d'une mise à jour importante en 2012 et de modifications en 2018, de concert avec l'Association des employés cadres de la Ville d'Alma (résolutions 302-12-2012 du 4 juin 2012 et 076-04-2018 du 19 février 2018);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a confié au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec un mandat sur l'analyse des emplois et l'élaboration d'une nouvelle structure salariale pour les employés cadres de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle structure salariale a été présentée au conseil municipal pour remplacer celle en vigueur depuis le début des années 1970;

CONSIDÉRANT QUE d'autres modifications ont été apportées à cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines et le comité des finances recommandent l'adoption de cette politique ainsi révisée;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le document intitulé « Politique de gestion administrative des employés cadres », rédigé par le Service des ressources humaines en novembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD JOSEPH-COLLARD – 9261-5251 QUÉBEC INC. (PRODUITS BORÉAL INC.)

599-29-2018

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme 9261-5251 Québec inc. (Produits Boréal inc.) pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel Sud Joseph-Collard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par madame la conseillère Aurée Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de vendre à la firme 9261-5251 Québec inc. (Produits Boréal inc.), un terrain situé sur la rue de la Science, dans le parc industriel Sud Joseph-Collard, soit une partie des lots 5 509 294 et 5 272 963, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, d'une superficie d'environ 200 255 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 0,30 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – BORDURES DE GRANITE 2018 – REJET

600-29-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de bordures de granite pour réapprovisionner notre réserve, les soumissions suivantes ont été reçues le 22 novembre 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total (taxes et livraison incluses)
Bordures Polycor inc. – Québec	52 673,31 \$
Granicor inc. – Saint-Gédéon	61 296,56 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant le rejet des soumissions en raison du dépassement de coût important;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de rejeter toutes les soumissions reçues pour des considérations budgétaires et de procéder à un nouvel **appel d'offres public** pour la fourniture et la livraison de bordures de granite pour l'année 2019."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 322-2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

601-29-2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 322-2018 a été déposé et adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public résumant le texte du projet de règlement 322-2018 a été publié dans le journal Le Lac-Saint-Jean, édition du mercredi 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 322-2018 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 322-2018 concernant le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes."

Monsieur le Maire appelle le vote sur cette proposition :

Pour : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

Contre : Aucun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 323-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 029 – RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES **602-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 323-2018 a été déposé et adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 323-2018 a été remise aux membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 323-2018 ayant pour objet d'amender le règlement 029 – Régime d'assurances collectives."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE – LANGAGE PLUS **603-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE par sa lettre datée du 15 novembre 2018, la Commission municipale du Québec confirme que l'organisme « Langage Plus » lui a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exempter de toutes taxes foncières, l'immeuble situé au 555, rue Collard Ouest, à Alma;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est produite dans le cadre de la révision périodique de l'exemption obtenue le 24 septembre 2009 par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la municipalité avant de se prononcer sur une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a comme principe de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec en regard de toute exemption de taxes;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'accuser réception de cette demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe foncière formulée par l'organisme « Langage Plus »;

et de confirmer la position de la Ville d'Alma à l'effet de ne pas participer à une audience qui pourrait être tenue sur cette demande de reconnaissance et de s'en remettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES**SOUSSIONS – PRODUITS PÉTROLIERS 2019-2020****604-29-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers pour 2019-2020, la Ville d'Alma a reçu, le 27 novembre 2016, les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Sans plomb 200 000 litres	Diesel clair non coloré 800 000 litres	Diesel coloré mazout 25 000 litres	Prix total pour 2 ans (taxes incluses)
Chauffage P. Gosselin inc. (Chicoutimi)	1,0629 \$/litre	1,2472 \$/litre	1,1303 \$/litre	1 238 597,50 \$
Nutrinor Coopérative (Saint-Bruno)	1,0641 \$/litre	1,2564 \$/litre	1,2061 \$/litre	1 248 128,36 \$
Corporation de pétrole Parkland inc. (Montréal)	1,0744 \$/litre	1,2610 \$/litre	0,8020 \$/litre	1 243 773,68 \$
Les Pétroles R.L. inc. (Chicoutimi)	1,0859 \$/litre	1,2666 \$/litre	1,1589 \$/litre	1 259 432,50 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse détaillé produit par l'acheteur municipal précisant la conformité des soumissions reçues, les correctifs apportés aux calculs des soumissions des firmes Corporation de pétrole Parckland inc. (1 253 345,35 \$) et Les Pétroles R.L. inc. (1 259 496,50 \$), les modalités de variation des prix hebdomadaires stipulés au devis pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, les taxes appliquées et l'adjudication selon le prix total des postes;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme et d'octroyer le contrat à la firme « Chauffage P. Gosselin inc. » de Chicoutimi, pour la fourniture d'essence sans plomb, le diesel clair non coloré à très faible teneur en soufre et le diesel coloré (mazout), et ce, toutes taxes incluses, selon les modalités de variation des prix hebdomadaires stipulés au devis, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, le tout conformément à la soumission reçue, dont copie est annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, monsieur le conseiller Alain Fortin quitte la salle du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, après avoir dénoncé son intérêt personnel particulier dans ce dossier à titre de gestionnaire de la firme Nutrinor.

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 363-20-2018 – PROJET D'IMMOBILISATION NUMÉRO 062 – SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LE PROJET DE CONSOLIDATION DES TALUS DU SECTEUR DE SAINT-COEUR-DE-MARIE

605-29-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 363-20-2018 afin d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 100 000 \$, incluant les dépenses contingentes pour le projet d'immobilisation numéro 062,

et pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières, prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2018, une somme jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 210 000 \$ avait été prévue à cette fin dans le cadre du programme triennal d'immobilisation en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier recommande d'utiliser la totalité de cette somme au projet d'immobilisation numéro 062;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 363-20-2018, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, en remplaçant dans le dernier paragraphe, le montant de « 100 000 \$ » par le montant de « 210 000 \$ »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – GRANDS PRIX DU TOURISME CANADIEN – LA TRAVERSÉE DU LAC-SAINT-JEAN À VÉLO **606-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE lors du Gala des Grands prix du Tourisme canadien tenu le 28 novembre 2018 à Gatineau, l'événement « La Traversée du Lac-Saint-Jean à vélo » a remporté les honneurs dans la catégorie « Tourisme d'aventure et de plein air »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet à 300 cyclistes de traverser le Lac-Saint-Jean l'hiver en « fatbike », soit un parcours de 32 kilomètres reliant la Ville de Roberval à la Municipalité de Péribonka;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter le président de la Véloroute des bleuets, monsieur Michel de Champlain, ainsi que l'ensemble des bénévoles pour ce prix prestigieux;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Aurée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de féliciter chaleureusement la Véloroute des Bleuets, notamment son président, monsieur Michel de Champlain, ainsi que les bénévoles qui ont contribué au succès de la « Traversée du Lac-Saint-Jean à vélo » qui a remporté le grand prix décerné dans la catégorie « Tourisme d'aventure et plein air », lors du Gala des Grands prix du Tourisme canadien tenu à Gatineau, le 28 novembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – 25 ANS D'EXISTENCE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT D'ALMA ET IMPLICATION DE MONSIEUR MICHEL LAROUCHE **607-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement de la Ville d'Alma a été créé le 1^{er} décembre 1993, soit il y a 25 ans aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Larouche a récemment tiré sa révérence après 10 ans d'implication bénévole au sein du comité d'embellissement et de la Société d'horticulture d'Alma;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la générosité dont a fait preuve monsieur Michel Larouche au cours de toutes ces années d'implication;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de féliciter et remercier monsieur Michel Larouche pour son implication bénévole au sein du comité d'embellissement et de la Société d'horticulture de la Ville d'Alma pendant 10 ans;

Et de remercier et féliciter tous les membres bénévoles qui ont siégé sur le comité d'embellissement au cours de ces 25 années d'existence dudit comité."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MARCHE MONDIALE POUR LE CLIMAT – AUTORISATION À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE **608-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE « Le Collectif Citoyen pour le Climat » organise une marche dans les rues du centre-ville d'Alma dans le cadre de la « Marche mondiale pour le Climat » le 8 décembre 2018, entre 13 h et 16 h;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur de cette marche afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser « Le Collectif Citoyen pour le Climat », à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec, lors de la « Marche mondiale pour le Climat » le 8 décembre 2018, entre 13 h et 16 h, le tout, selon l'itinéraire soumis à la Sûreté du Québec qui devra être modifié pour éviter d'emprunter l'avenue du Pont Sud qui relève de la compétence du ministère des Transports."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – MESDAMES LÉONY GOBEIL ET JULIA TREMBLAY DU CLUB NARVAL, SAUVETAGE SPORTIF **609-29-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Club Narval de sauvetage sportif forme environ 90 adeptes de cette discipline sportive à Alma et Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Léony Gobeil et Julia Tremblay, originaires d'Alma et membres du Club Narval, ont participé au Championnat du monde de sauvetage sportif tenu à Adélaïde, en Australie, du 16 novembre au 2 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'elles ont remporté la médaille d'argent au lancer de la corde dans la catégorie 15 à 18 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire les féliciter pour cette performance exceptionnelle;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de féliciter chaleureusement mesdames Léony Gobeil et Julia Tremblay d'Alma pour leur médaille d'argent obtenue lors du Championnat du monde de sauvetage sportif tenu à Adélaïde, en Australie, du 16 novembre au 2 décembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉÉRIES DE L'ILE – FÉLICITATIONS

610-29-2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les Féeries de l'île » a organisé diverses activités hivernales le 30 novembre et les 1^{er} et 2 décembre 2018, notamment une course et une marche ainsi qu'une parade de Noël;

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'édition 2018 des « Féeries de l'île »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter le comité organisateur ainsi que tous ceux qui ont participé au succès de cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de féliciter le comité organisateur, notamment monsieur François Émond, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de l'édition 2018 des « Féeries de l'île », tenue dans le quartier Saint-Cœur-de-Marie le 30 novembre et les 1^{er} et 2 décembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

611-29-2018

Madame la conseillère Aurée Villeneuve, sur le comité de prévention des incendies :

- La signature de l'entente de service intervenue entre le Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma et l'École nationale des pompiers du Québec que ce dernier puisse agir en son nom comme diffuseur des règles et procédures, puis apporter son soutien technique aux élèves, gestionnaires de formation de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- La remise des diplômes à 49 pompiers de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la MRC du Fjord tenue récemment;
- La collecte de sang du Service de prévention des incendies d'Alma qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2018.

À la suite de cette intervention, les membres du conseil municipal adoptent la résolution suivante :

FÉLICITATIONS – SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA VILLE D'ALMA

CONSIDÉRANT QUE le Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma vient de signer l'entente de services conclue avec l'École nationale des pompiers du Québec afin que ce dernier puisse agir en son nom comme diffuseur des règles et procédures, puis apporter son soutien technique aux élèves, gestionnaires de formation de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE cette entente reconnaît l'expertise du Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma en matière de formation;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de féliciter chaleureusement le Service des incendies de la Ville d'Alma pour cette reconnaissance de son expertise en matière de formation par l'École nationale des pompiers du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

612-29-2018

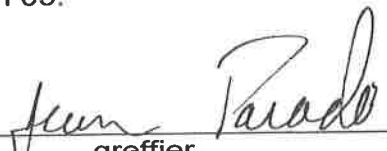
Monsieur Jude Girard :

- Demande des précisions relativement au salaire et à l'allocation de dépenses des élus municipaux;
- Suivi suite à l'intervention des bénévoles de la Saint-Vincent de Paul féminine lors d'une séance cet automne;
- Quel est le nombre d'employés permanents à temps plein à la Ville d'Alma.

Monsieur Jean Westphal :

- Il invite la population à participer en grand nombre à la Marche sur le climat à Alma qui se tiendra le 8 décembre 2018 à compter de 13 h à la Boîte à Bleuets;
- Il souhaite rassurer la population sur cet événement et il énumère les moyens qui seront mis en place pour en faire un événement « carboneutre »;
- Il tient à préciser que le tracé de cette marche sera modifié afin d'éviter la problématique de l'avenue du Pont Sud;
- Une équipe de bénévoles sera chargée d'assurer la sécurité des participants.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 20 h 05.



greffier



maire